

AVIS PUBLIC

Avis public est donné que le règlement RCA17-08-6 délimitant une zone commerciale dans le secteur connu sous le nom de « Destination Décarie » a été adopté par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance ordinaire du 14 mars 2017.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 11 juillet 2018

Cybèle Kahalé, avocate
Secrétaire-substitut du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

Notice is given that by-law RCA17-08-6 delimiting a commercial zone in the sector "Destination Décarie" has been adopted by the Saint-Laurent Borough Council at its general meeting of March 14, 2017.

Notice is also given that this by-law is filed at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, at the disposal and for the information of any interested person.

Montréal, July 11, 2018

Cybèle Kahalé, lawyer
Secretary-substitute of the Borough Council